

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0809 540 540 (numéro azur/tarifification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deis-telechargements>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

▪ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

▪ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

▪ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 4151
o Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
[tél : 03 89 33 57 99](tel:0389335799)
- Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
[tél : 03 89 33 57 90](tel:0389335790)



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole Supérieure de Praxis Sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2006-770
- Arrêté du 02 août 2006
- Circulaire n° DGAS/SD4A/2006-379 du 1^{er} septembre 2006

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« (...) Les titulaires du DEIS ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur [et] sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines. Experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale, ils sont (...) en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. »

2. Le référentiel d'activités : 3 fonctions

- F1 Expertise-conseil
- F2 Conception et Développement
- F3 Evaluation

3. Le référentiel de compétences :

3 domaines de compétences

- DC1 Production de connaissances
- DC2 Conception et conduite d'actions
- DC3 Communication et ressources humaines

La validation des trois DC permet l'obtention du DEIS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEIS

- justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an équivalent temps plein (ETP), soit 1607 heures
- avoir exercé au moins une activité relevant de chacune des trois fonctions du référentiel d'activités
- le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établie à partir du référentiel d'activités

Dispenses

Les candidats titulaires des CAFERUIS ou CAFDES bénéficient de la validation automatique du DC3 ; ceux disposant d'un DSTS (Diplôme supérieur en travail social) de celle des DC1 et DC3.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Deux modes d'accompagnement coexistent :

- **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 Euros TCC
- **l'accompagnement personnalisé**, d'une durée de 13 heures
Coût : 1170 Euros TCC

Déroulement

Pour l'accompagnement de droit commun, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur.

En 2022, **82%** des candidats que nous avons accompagnés, tous diplômes confondus, ont obtenu leur diplôme.